



Ref : CA2015/195

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2015**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE  
POUR LA RÉMUNÉRATION DES EXAMINATEURS –CORRECTEURS-SURVEILLANTS CLES  
ET CLUB DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➔ **adopte la grille tarifaire applicable pour la rémunération des examinateurs-correcteurs-surveillants CLES et CLUB de l'Université Bordeaux Montaigne (1 document).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2015.*

Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>18</b>
Nombre de votes pour	<b>18</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le: 04 sept.-15

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 03 sept.-15